



DEROULEMENT ADMINISTRATIF DE L'ELEVAGE

Chères Eleveuses, chers Eleveurs,

Pour pouvoir diminuer les frais et le travail pour tout le monde, mais surtout pour vous faciliter la « paperasse » nous avons établi un déroulement chronologique.

Nous vous rendons attentif que jusqu'à ce que notre règlement d'élevage, (actuellement en révision) soit en vigueur, vous êtes priés d'utiliser **le règlement de la SCS**.

Dans les 10 jours après la saillie, l'avis de saillie (copie bleu du formulaire de la SCS) est à envoyer à **la surveillante d'élevage**. (L'original blanc* est à joindre plus tard à l'avis de mise bas)

La surveillante d'élevage informera la centrale de placement des chiots et d'autres personnes si nécessaires.

Dans les 10 jours après la naissance, la carte de mise bas (RTC-CH Formulaire) est à envoyer à **la surveillante d'élevage**, laquelle informera la centrale de placement des chiots. Si vous désirez une publication sur la home page, elle le communiquera au Webmaster et le caissier vous enverra une facture pour le placement des chiots (cotisation obligatoire par chiot) et pour un éventuel contrôle d'élevage.

Avec la facture vous recevrez un nouvel avis de mise bas et un avis de saillie de la SCS. Cela vous évitera de les commander séparément.

4 Semaines après la naissance, l'avis de mise bas (Original et copie bleue) sont à envoyer à **la surveillante d'élevage** en joignant les documents suivants :

- **Avis de saillie** (Original *)
- **Pedigree** (Original) de la mère
- **Carte SCS** (tarifs réduits SLOS)

Si le père des chiots est un étalon résidant à l'étranger, vous devez également joindre son pedigree ainsi que l'autorisation d'élevage.

Veillez prendre note des instructions suivantes :

Le livret l'élevage est à tenir à jour régulièrement

Les chiots doivent être **pesés** tous les jours et les résultats doivent être notés au cours des trois premières semaines. Dès la 3^{ème} semaine ils doivent être vermifugé régulièrement tout le 2 – 3 semaine Ils **doivent** être **vaccinés** et **identifiés** (Micro chip) à l'âge de 8 à 9 semaines

Ils ne peuvent pas être placés **avant la fin de la 9^{ème} semaine**

Nous vous prions de tenir informer le centrale de placement des chiots afin que nous puissions informer les personnes intéressées.

En vous remerciant des vos efforts et nous nous tenons volontiers à votre disposition pour de plus amples d'informations.

Nadine Zwahlen
Président

Esther Furrer
Surveillante d'élevage